



FESTIV'ARLES
Maintenance et Traditions

REGLEMENT GENERAL JOURNEE COURSE DE SATIN 2020

Dimanche 7 Juin 2020 – Manade Jacques Bon – Le Sambuc 13200 ARLES

1. Festiv'Arles – Maintenance et Traditions organise, dans le cadre de la manifestation de la Course de Satin, le Concours de ferrade le matin, le Concours de maniabilité enfants (de 6 à 12 ans), la Course de la Taïolo, la Course du Péu Blanc, la Course de Satin.
2. Les animaux présentés devront être munis de leur carnet et à jour de leurs vaccinations. Ils devront également être munis d'une puce électronique.
3. Un contrôle vétérinaire sera effectué lors de l'arrivée des chevaux. La présence du vétérinaire est demandée sur toute la journée.
4. Tout animal atteint ou soupçonné d'être atteint d'une maladie contagieuse sera refusé. Aucun recours ne pourra être engagé à l'encontre des organisateurs en cas de maladie contractée par les chevaux lors de leur présentation à la manifestation.
En cas d'épidémie, la manifestation serait purement et simplement annulée.
5. En cas d'accident survenu ou de maladie contractée au cours du séjour des chevaux sur le site de la manifestation, les soins seront à la charge du propriétaire de l'animal.
6. Un emplacement spécifique sera réservé au stationnement des chars et des vans. Pour éviter le désordre, il est recommandé de respecter les emplacements prévus.
7. Les éleveurs seront chargés de l'entretien général et de la garde des animaux.
8. Toute responsabilité pouvant résulter du transport des chevaux et de leur présence sur les lieux de l'exploitation, demeurera à la charge du propriétaire qui aura à assumer leur garde ou la déléguer à un tiers ou à son personnel, étant précisé qu'en aucune manière les organisateurs n'auront une obligation de garde des chevaux présentés.
9. Des explications sur ce règlement seront éventuellement adressées aux intéressés qui en feraient la demande.
10. Seront associés à la manifestation des exposants (selliers, fabricants de vans, fabricants d'aliments pour chevaux, artisans, etc...), qui seront installés sur le site.
11. Festiv'Arles – Maintenance et Traditions ne demande pas de droit d'inscription.
12. L'accueil du public se fera à partir de 8 h jusqu'à la fin de la manifestation sur le parking matérialisé à cet effet.
13. Les membres du jury auront les connaissances requises pour chaque course et pour le concours de ferrade.
14. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur le parcours.
15. Liste des prix par course en annexe jointe.



Festiv'Arles
Maintenance et Traditions

JOURNEE DE LA COURSE DE SATIN 7 JUIN 2020

FICHE VETERINAIRE

à délivrer moins de 10 jours avant la date de début de la manifestation

obligatoire pour l'entrée des chevaux

Je soussigné,.....

Vétérinaire à.....

*Certifie que les chevaux ayant les identités suivantes (nom du cheval ou des chevaux +
N° SIRE) :.....*

.....

.....

.....

Appartenant à (nom du propriétaire).....

.....

Demeurant à.....

1 *Proviennent d'une exploitation indemne depuis au moins trente jours de toute maladie contagieuse
de l'espèce concernée*

2 *Remplissent les conditions suivantes :*
- ne présentent aucun signe clinique de maladie :
- ont été valablement vaccinés contre la grippe équine

Fait à, le.....

Le Vétérinaire,



FESTIV'ARLES
Maintenance et Traditions

REGLEMENT DE LA COURSE DE LA TAILOLO 2020

Dimanche 7 Juin 2020 Manade Jacques BON, Le Sambuc, 13200 ARLES

- ☆ La course de la Taiolo a lieu une seule fois par an, elle est courue sur le territoire de la commune d'Arles.
- ☆ Les inscriptions seront reçues jusqu'à 14 h 30.
- ☆ Cette course est ouverte à tous les cavaliers de toutes régions et aux chevaux « typés Camargue ». Les chevaux étant connus pour avoir couru sur hippodromes ne seront pas admis. La selle et la posture de jockey ne seront pas admises. Pas de cheval de course et l'harnachement s'y rapportant.
- ☆ Pour les concurrents, la tenue autre que camarguaise est autorisée, cette tenue devra cependant restée correcte.
- ☆ Le parcours, en fer à cheval, est tracé sur une distance de 400 mètres environ et 200 mètres de décélération, en fonction du terrain.
- ☆ Selon le nombre de concurrents, le comité organisateur se réserve le droit de procéder à des éliminatoires.
- ☆ Le classement de la course se fera par ordre de passage de la ligne d'arrivée.
- ☆ Le gagnant recevra la **taïolo rouge**, remise en compétition chaque année. Si cette course est remportée trois années consécutives, par le même cavalier, elle restera l'entière propriété du vainqueur.
- ☆ **Bien que, par tradition, cette épreuve se déroule selon les règles de la plus grande courtoisie, les litiges éventuels seront soumis à Festiv'Arles – Maintenance et Traditions organisateur dont la décision sera sans appel.**
- ☆ Chaque cavalier devra, **obligatoirement**, se munir du carnet d'identification du cheval à jour de ses vaccinations, qui sera présenté dès l'arrivée à la manade.
Le vétérinaire sera sur place pour contrôler les documents.
- ☆ Il sera exigé également une assurance responsabilité civile du cavalier en cours de validité.

Sans document, le cheval ne pourra pas participer au concours.

- ☆ Par mesure de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de refuser la participation de tout cheval.
- ☆ **Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur le parcours.**
- ☆ **Pour les participants le port de la bombe ou casque et du gilet de protection sont fortement conseillés.**
- ☆ **Pour les participants mineurs l'autorisation parentale doit être complétée et remise à Festiv'Arles – Maintenance et Traditions, organisateur de la manifestation ainsi que la photocopie de la carte d'identité des parents et celle de la personne mineure.**
- ☆ **En l'absence de ces documents l'enfant mineur ne pourra pas participer.**

*En cas d'accident, FESTIV'ARLES – MAINTENANCE ET TRADITIONS
décline toute responsabilité en ce qui concerne le public et les participants.*

Journée de la Course de Satin

dimanche 7 Juin 2020

Fiche d'engagement

CONCOURS DE LA TAILOLO

CHEVAL

Nom..... Age.....

Naisseur.....

Nom du Propriétaire.....

CAVALIER (E)

Nom..... Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

E-Mail.....

N° Téléphone.....

Je soussigné..... déclare :

- avoir une assurance responsabilité civile personnelle pour mon cheval,
 - Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur le parcours
 - avoir pris connaissance du règlement et de m'y conformer
- Date et Signature :

Autorisation Parentale

Je soussigné(e).....

autorise mon fils, ma fille mineur (e).....

âgé (e) de.....ans, à participer aux épreuves du

concours de la Taiolo du dimanche 7 Juin 2020 et de ce fait

dégage de toute responsabilité les organisateurs.

Ci-joint photocopie de la carte d'identité des parents et celle de la personne mineure.

Date et signature des parents ou du représentant légal :

Autorisation de Participation

Je soussigné (e).....

propriétaire du cheval.....

autorise M.....

à participer aux épreuves du concours de la Taiolo du dimanche 7 Juin 2020 avec mon cheval :

Date et signature :